

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024**

Délibération n° :

DL7/2024

Objet :

Autorisation de signature
de l'avenant n°1 au
marché n°22.018 relatif
à la fourniture et la
livraison de sacs en
papier destinés à la
collecte des déchets
végétaux

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19/02/2024

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi 27 février 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- M. LAURENT (suppléant – CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

M. DIDIN (titulaire – CPS) a donné pouvoir à Mme BEAN (titulaire – CPS) ;
M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) a donné pouvoir à Mme GELOT (titulaire – CPS)
Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Yann CAUCHETIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL7/2024

**Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°22.018 relatif à la
fourniture et la livraison de sacs en papier destinés à la collecte des déchets
végétaux avec la société TAPIERO**

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1, L.2194-1,5° et R 2194-7,

Vu le marché n°22.018 relatif à la fourniture et la livraison de sacs en papier destinés à la collecte des déchets végétaux notifié le 09 décembre 2022,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Considérant l'intérêt d'intégrer l'impact de la baisse des cours du papier en appliquant une moins-value, sur le prix unitaire de la fourniture et livraison de sacs en papiers 450 + 290/580 – 2 feuilles 70 gr WS,

Considérant la nécessité de modifier les quantités minimums du marché, en les réduisant de 20%, soit une quantité minimale annuelle de 800 000 sacs, compte tenu de la validation du changement de mode de pré-collecte des déchets végétaux sur le territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°1 au marché n°22.018 relatif à la fourniture et la livraison de sacs en papier destinés à la collecte des déchets végétaux,
- **Précise** que cet avenant modifie les conditions financières,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2024 – secteur public – section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 4 MARS 2024**
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL07_2024
Date de la décision:	2024-03-04 00:00:00+01
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°22.018 relatif à la fourniture et la livraison de sacs en papier destinés à la collecte des déchets végétaux
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240304-DL07_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240304-DL07_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1238
nom original: Annexe DL N°7 TECH avenant 1 tapiero 2024.pdf	application/pdf	254390
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240304-DL07_2024-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	254390
nom original: DL N°7 2024.pdf	application/pdf	306141
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20240304-DL07_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	306141
nom original: Note présentation DL N°7 TECH Avenant 1 tapeiro.pdf	application/pdf	75774
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240304-DL07_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	75774

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2024 à 17h05min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mars 2024 à 17h10min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2024 à 17h10min14s	Transmis au MIAT

